



Ligue Francophone
Triathlon

**CHALLENGE
SUPERCOUPE**

RÈGLEMENT CHALLENGE

SUPERCOUPE

Ligue Francophone de Triathlon

Saison 2025

1. GÉNÉRALITÉS

- a. Le label « Supercoupe » est la propriété exclusive de la Ligue Francophone de Triathlon (LF3) ;
- b. Le challenge Supercoupe est un circuit de régularité dont les épreuves sont réparties sur l'ensemble d'une saison. Elles sont destinées à promouvoir le triathlon francophone grâce à des compétitions de qualité avérée afin de permettre aux athlètes d'exprimer pleinement leur talent dans les meilleures conditions possibles ;
- c. Il y a un classement général individuel et un classement interclubs pour le challenge .

2. SÉLECTION DES ÉPREUVES

- a. Il appartient à la LF3 de désigner les épreuves retenues pour le challenge Supercoupe sur base de critères de qualité. Le nombre d'épreuves maximum est fixé à 11 ;
- b. Cette sélection se veut représentative du savoir-faire des organisateurs francophones. Le label « Supercoupe » ne pourra être attribué qu'aux organisations dont la qualité a été contrôlée par au moins un représentant de l'OA l'année qui précède l'admission dans le calendrier du challenge. Les organisations désireuses de participer pour la première fois au challenge l'année suivante devront donc se signaler à la Ligue au moins 60 jours avant la date de l'épreuve lors de l'année en cours pour qu'une supervision soit organisée. Les organisateurs ayant déjà participé au challenge, puis ayant cessé leur activité, peuvent être exemptés du contrôle de leur compétition avant leur nouvelle admission dans le challenge ;
- c. Chaque année, les organisations désireuses de participer au challenge introduiront leur candidature dans le formulaire de pré-inscription d'une épreuve avant la date limite fixée. Les organisations retenues par l'OA seront averties de leur sélection le jour de la RdO ;
- d. Si, pour des raisons que l'OA appréciera, une organisation devait différer sa candidature, elle pourra figurer dans le calendrier avec la mention « à confirmer ». La confirmation sera annoncée aussitôt que possible par mail et via le site de la Ligue ;
- e. Les organisations qui acceptent de figurer dans le calendrier du challenge s'engagent à respecter les directives spécifiques au présent règlement Supercoupe ;

- f. Les Championnats de Belgique de Triathlon (Sprint/Distance Standard) organisés par la 3VL ou une autre fédération sont automatiquement repris comme épreuve de la Supercoupe LF3.

3. PUBLICITÉ

- a. La mention « Supercoupe » ainsi que les logos de la LF3 (notamment le logo spécifique du Challenge Supercoupe) et des partenaires officiels de la Ligue (Arena (assurances) et Lotto) devront être reproduits sur tous les documents publiés par l'association organisatrice ;
- b. Le matériel offert par les sponsors, via la Ligue, devra être exposé ou utilisé en respectant les impératifs commerciaux et moraux qui régissent les entreprises sportives ;
- c. Un équilibre de bon aloi devra être trouvé entre les sponsors officiels de la Ligue et les sponsors locaux. Les problèmes dans cette matière seront réglés au cas par cas entre la Ligue, l'organisateur et les sponsors.

4. PARTICIPANTS

- a. Pour que les points d'une épreuve soient repris au classement de la Supercoupe, l'athlète doit être en ordre de licence auprès de la LF3 (ou de la 3VL) une semaine avant l'épreuve. Il pourra alors figurer au classement final du challenge et bénéficier des primes et cadeaux qui sont offerts. Les athlètes titulaires d'une licence d'un jour peuvent participer aux différentes épreuves du challenge mais ne reçoivent pas de points pour le classement final. L'athlète prenant une licence en cours de saison n'obtiendra pas de points pour les épreuves auxquelles il/elle aurait participé avec une licence d'un jour ;
- b. La carte de licence de l'année en cours est le seul document qui atteste de l'affiliation d'un athlète auprès de la LF3/3VL. Ce document est disponible dès que la licence a été payée ;
- c. Les jeunes A peuvent participer aux épreuves « distance sprint » du challenge, mais ils ne recevront pas de points pour ces épreuves, ni au niveau individuel, ni au niveau interclubs. Ils pourront, le cas échéant, bénéficier des primes du classement scratch ;
- d. Les juniors peuvent participer à tous les types d'épreuves, mais ils ne bénéficieront pas d'un classement distinct, ils seront classés avec les MU23/FU23. Leurs résultats seront pris en compte pour le classement interclubs.

5. FRAIS DE PARTICIPATION

- a. La participation au challenge Supercoupe est gratuite ;
- b. Le prix d'inscription devra être le même pour tous les participants, et compatible avec les prix croissants au fur et à mesure des dates d'inscription, sauf pour les licences d'un jour dont les montants maximums sont repris sur le formulaire « Assurance d'une épreuve reconnue » ;
- c. La grille des prix du classement final du challenge sera alimentée par la Ligue ;
- d. Une fraction du prix d'inscription aux épreuves devra être redistribuée aux athlètes par les clubs organisateurs, et ce sous forme de primes pour les premiers (voir § 6 ci-dessous).

6. GRILLE DES PRIX EN ESPÈCES DES ÉPREUVES

- a. La grille des prix au minimum obligatoires pour chaque triathlon Supercoupe sera la suivante :
 - Montant total au minimum obligatoire : 940 € (Scratch : 640 € - Catégories : 300 €) ;
 - Aux 5 premiers du classement général individuel hommes : 100 € ; 80 € ; 60 € ; 40 € et 40 € (= 320 €) ;
 - Aux 5 premières du classement général individuel dames : 100 € ; 80 €, 60 €, 40€ et 40€ (= 320€) ;
 - Obligatoire : au 1er/ à la 1ère de chaque catégorie (MU23, FU23, M24, F24, M40, F40, M50, F50, M60, F60, M70, ...) : 30 € (+/- 300 €) ;
- b. Ces primes sont attribuées dans l'ordre du classement général, que l'athlète soit licencié LF3 ou pas. Ces primes peuvent être cumulables ou pas selon le choix de l'organisateur. Si un athlète figure au classement général et au classement d'une catégorie, la prime la plus élevée des 2 classements lui sera au minimum attribuée. L'athlète doit être présent pour recevoir son prix. L'organisateur est libre de revoir éventuellement à la hausse les montants minimaux prescrits dans ce présent règlement. ;

7. REMISE DES PRIX DE LA SUPERCOUPE

- a. A l'issue de la saison, une remise des prix sera organisée. Tous les participants au challenge, athlètes, organisateurs et arbitres sont invités à cette réunion. La présence et la participation à la partie officielle des activités organisées par la

Ligue (remise des prix) à cette occasion est obligatoire pour recevoir trophées, cadeaux et primes ;

b. La grille des primes offertes par la LF3 est la suivante :

Catégorie	Classement	Prime
Classement général Hommes	1	500 €
	2	400 €
	3	350 €
	4	300 €
	5	250 €
Classement général Femmes	6	200 €
	7	175 €
	8	150 €
	9	125 €
	10	125 €
Catégories d'âge MU23, FU23, M24, F24, M40, F40, M50, F50, M60, F60, M70, F70 ...	1	100 €
	2	60 €
	3	40 €
Total		(+/- 7300 €)

- c. Les primes octroyées ne sont pas cumulables ;
- d. Les juniors participant au challenge ne seront récompensés que dans le cadre du classement MU23/FU23 et pas dans leur propre catégorie d'âge ;
- e. Les montants sont susceptibles d'être augmentés en fonction des possibilités financières de la LF3. Ils ne pourront être diminués qu'en cas de force majeure et après convocation de l'OA;
- f. Au sein du challenge, par catégorie d'âge, un podium complet sera récompensé par des coupes et/ou médailles ;
- g. L'octroi éventuel d'un cadeau ainsi que la nature et le montant de celui-ci sera fixé par l'OA en fonction des possibilités financières de la Ligue.

8. CLASSEMENT INDIVIDUEL

- a. Chaque compétition attribuera des points selon la position de l'athlète dans le classement des hommes ou dans le classement des femmes selon le tableau suivant :

Place	Points
1	300
2	290
3	284
4	280
5	277
6	274
7	271
8	268
9	265
10	262

À partir du 11^{ème} athlète, 1 point de moins que le précédent jusqu'à l'attribution de 1 point pour tous les « finishers » ;

- b. Dans le cas d'un Championnat de Belgique (CB), les points sont multipliés par 1,2 (arrondi à l'unité) et dans le cas d'un Championnat LF3 (CF) par un coefficient 1,1.
- c. Pour être classé au challenge Supercoupe, il faudra terminer (sans DNF ou DSQ) autant de compétitions qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Épreuves prévues au calendrier et s'étant tenues	Nombre d'épreuves						
	>9	9	8	7	6	5	<5
Épreuves requises pour être classé(e)	5	4	4	3	3	2	2

- d. Le classement général du challenge sera déterminé par la somme des X meilleurs résultats de chaque athlète où X représente le nombre minimum de courses requis pour être classé (voir tableau ci-dessus) ;
- e. Un athlète participant à un nombre d'épreuves supplémentaires au nombre minimum requis pour être classé (tableau ci-dessus) recevra 10 points par épreuve supplémentaire terminée avec un maximum de 30 points ;

- f. Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur le nombre d'épreuves requis pour être classé au challenge (voir tableau ci-dessus);
- g. En cas d'égalité, le classement au championnat LF3 « distance standard » sera déterminant. Si l'égalité subsiste, celui qui a participé au plus grand nombre d'épreuves sera classé en premier. Si l'égalité subsiste toujours, l'athlète le plus âgé sera classé en premier mais les primes éventuelles seront alors additionnées et ensuite réparties en parts égales à chaque athlète concerné ;
- h. Les participants auront 15 jours après la publication des résultats pour déposer une réclamation et/ou une demande de rectification sur les classements. Au-delà de ce délai, les réclamations ne seront plus admises.
- i. Si les résultats d'une épreuve sont supprimés, les athlètes ayant participé à cette épreuve recevront pour celle-ci la moyenne des points des autres épreuves auxquelles ils ont participé. Ils recevront aussi le bonus éventuel attribué à l'épreuve organisée ;
- j. Les résultats annulés d'une épreuve n'interviendront pas dans le classement interclubs ;

9. CLASSEMENT INTERCLUBS

- a. Afin de favoriser une émulation entre les clubs, l'attribution des points dépend de la taille de chaque club. Cette catégorisation se base sur le nombre de licenciés adultes (min catégorie juniors) à la fin de la saison précédente (donc au 31/12). Chaque tranche de 50 membres fait monter le club d'une catégorie. Le score d'un club de catégorie N sur une épreuve, est défini comme la somme de :
 - Trois fois la moyenne des points des N+2 athlètes masculins du club ayant marqué le plus de points ;
 - Une fois la moyenne des points des N athlètes féminines du club ayant marqué le plus de points..

Le score du club est donc déterminé par 3 performances masculines et 1 performance féminine.

	Catégorie 1 0-50 adultes	Catégorie 2 51-100 adultes	Catégorie 3 101-150 adultes	Catégorie 4 151-200 adultes
Hommes à classer	3	4	5	6
Femmes à classer	1	2	3	4

b. Selon le score du club, un classement interclub du jour est établi :

Rang	Score
1er	50
2ème	45
3ème	41
4ème	38
5ème	36
6ème	35

Rang	Score
7ème	34
8ème	33
...	...
30ème	11
À pd 31ème	10
Pas de finisher	0

- c. Le classement sera déterminé par la somme du résultat obtenu par chaque club à l'occasion de toutes les épreuves prévues au calendrier Supercoupe diminué du moins bon résultat. Dans le cas d'un calendrier de 11 épreuves, les 10 meilleurs résultats seront donc pris en compte.
- d. Lors de la remise des prix en fin d'année, les 3 premiers clubs seront invités sur le podium.

10. REMARQUES

- a. L'OA LF3 se réserve le droit de prendre toutes décisions urgentes en vue d'assurer la régularité et le bon fonctionnement des épreuves ;
- b. Lorsqu'une épreuve est à la fois Supercoupe LF3 et nationale, c'est, sauf décision contraire de l'OA, l'ensemble des règlements régissant les épreuves nationales qui sont d'application ;
- c. Lorsqu'une épreuve est à la fois Supercoupe LF3 et nationale, l'organisateur n'est pas tenu de prévoir une grille de prix Supercoupe, sauf si la grille des prix nationale est inexistante ou inférieure.

11. ÉPREUVES 2025

Les épreuves retenues pour le Challenge Supercoupe LF3 sont répertoriés dans le calendrier de la LF3 de la saison 2025.